

## Pleins feux sur les IFRS

### Publication par l'IASB de modifications de l'IAS 1 relativement à la présentation des autres éléments du résultat global

#### Table des matières

---

#### Modifications

#### Date d'entrée en vigueur et transition

#### Exemples

---

#### En bref

- Les nouvelles dispositions ne modifient pas la possibilité de présenter le résultat net et les autres éléments du résultat global (AÉRG) dans un état unique sous la forme d'informations continues ou dans deux états distincts et consécutifs.
- Les AÉRG doivent être regroupés selon qu'ils seront ou ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net.
- La charge d'impôt liée aux AÉRG doit être répartie entre les éléments selon qu'ils sont susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net ou non.
- Les nouvelles dispositions ne touchent pas l'évaluation et la comptabilisation des éléments composant le résultat net et les AÉRG, et sont en vigueur pour les périodes de présentation de l'information financière ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, une application anticipée étant autorisée.

#### Modifications

Le 16 juin 2011, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1 qui se rapportent à la présentation des autres éléments du résultat global (AÉRG). Ces modifications résultent d'un projet que l'IASB a mené conjointement avec le Financial Accounting Standards Board des États-Unis et fournissent des directives sur la présentation et la classification des informations figurant dans les AÉRG.

#### Observation

L'exposé-sondage qui a précédé les modifications de l'IAS 1 proposait que les AÉRG soient présentés dans un état unique sous la forme d'informations continues et, par conséquent, que soit supprimée la possibilité de les présenter dans un compte de résultat distinct. L'IASB a finalement décidé de conserver cette dernière option après que sa proposition a fait l'objet de commentaires négatifs.

Les modifications de l'IAS 1 instaurent les nouveaux termes suivants : « état du résultat net et des autres éléments du résultat global » et « état du résultat net ». Il est toutefois clairement précisé que les entités ne sont pas obligées d'adopter ces termes et qu'elles peuvent continuer d'utiliser les titres dont elles ont l'habitude.

Les modifications prévoient que les AÉRG soient regroupés dans l'une ou l'autre des deux catégories suivantes :

- éléments susceptibles d'être reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures,
- éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net au cours de périodes ultérieures.

Pour d'autres renseignements utiles, consulter les sites Web suivants :

[www.iasplus.com](http://www.iasplus.com)

[www.DeloitteIFRS.ca/fr](http://www.DeloitteIFRS.ca/fr)

Une entité a le choix de présenter ses AÉRG en appliquant l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

- après effets d'impôt liés,
- avant effets d'impôt liés, en présentant par ailleurs le montant total d'impôt relatif à ces éléments.

Lorsqu'une entité présente les AÉRG avant les effets d'impôt liés, elle doit répartir l'impôt entre les éléments selon qu'ils sont susceptibles être reclassés ultérieurement dans la section du résultat net ou non.

#### **Observation**

Les modifications ne répondent pas aux questions conceptuelles quant aux éléments qu'il conviendrait de constater dans les AÉRG, ou à la nécessité ou non de les reclasser dans le résultat net et du moment pour le faire. Elles visent exclusivement à améliorer la présentation des composantes des AÉRG. L'IASB a néanmoins reconnu la nécessité d'élaborer un cadre conceptuel pour les AÉRG et pourrait ajouter la question à ses projets futurs.

#### **Date d'entrée en vigueur et transition**

Les modifications sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012, une application rétrospective étant autorisée.

#### **Exemples**

Les exemples fournis ci-après illustrent les deux modes de présentation du résultat net et des AÉRG prévus par les modifications. En pratique, la présentation réelle varie selon les faits et circonstances propres à l'entité.

**Exemple 1 : Présentation des autres éléments du résultat global dans un état unique**  
État du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
<b>Produits des activités ordinaires</b>	500 000	400 000
Coût des ventes	(250 000)	(200 000)
<b>Marge brute</b>	250 000	200 000
Autres produits	20 000	15 000
Frais administratifs	(50 000)	(40 000)
Autres charges	(15 000)	(10 000)
<b>Résultat opérationnel</b>	205 000	165 000
Charges financières	(12 000)	(12 000)
Produits financiers	18 000	17 000
<b>Résultat avant impôt</b>	211 000	170 000
Charge d'impôt sur le résultat	(67 520)	(54 400)
<b>Résultat de l'exercice</b>	143 480	115 600

**Autres éléments du résultat global :**

**Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net :**

Profits (pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies	10 000	(20 000)
Impôt sur le résultat lié aux éléments non reclassés	(3 200)	6 400
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net</b>	6 800	(13 600)

**Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :**

Couvertures de flux de trésorerie

– Profits (pertes) au cours de la période	12 000	(16 000)
– Ajustements de reclassement liés aux montants comptabilisés en résultat net	(2 000)	2 500
Impôt sur le résultat lié aux éléments susceptibles d'être reclassés	(3 200)	4 320
<b>Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	6 800	(9 180)

<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice</b>	13 600	(22 780)
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>	157 080	92 820

<b>Résultat attribuable aux</b>	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
Propriétaires de la société mère	121 500	97 150
Participations ne donnant pas le contrôle	21 980	18 450
	143 480	115 600

<b>Total du résultat global attribuable aux</b>	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
Propriétaires de la société mère	135 100	74 370
Participations ne donnant pas le contrôle	21 980	18 450
	157 080	92 820

<b>Résultat par action</b>	Exercice considéré UM	Exercice précédent UM
Résultat de base par action	0,96	0,77
Résultat dilué par action	0,90	0,72

**Exemple 2 : Présentation des autres éléments du résultat global dans deux états distincts**  
 État du résultat net

	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
<b>Produits des activités ordinaires</b>	500 000	400 000
Coût des ventes	(250 000)	(200 000)
<b>Marge brute</b>	250 000	200 000
Autres produits	20 000	15 000
Frais administratifs	(50 000)	(40 000)
Autres charges	(15 000)	(10 000)
<b>Résultat opérationnel</b>	205 000	165 000
Charges financières	(12 000)	(12 000)
Produits financiers	18 000	17 000
<b>Résultat avant impôt</b>	211 000	170 000
Charge d'impôt sur le résultat	(67 520)	(54 400)
<b>Résultat de l'exercice</b>	143 480	115 600

Résultat attribuable aux	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
Propriétaires de la société mère	121 500	97 150
Participations ne donnant pas le contrôle	21 980	18 450
	143 480	115 600

Résultat par action	Exercice considéré UM	Exercice précédent UM
Résultat de base par action	0,96	0,77
Résultat dilué par action	0,90	0,72

**Exemple 2 : Présentation des autres éléments du résultat global dans un état unique**  
 État du résultat net et des autres éléments du résultat global

	Exercice considéré UM (en milliers)	Exercice précédent UM (en milliers)
<b>Résultat de l'exercice</b>	143 480	115 600
<b>Autres éléments du résultat global :</b>		
<b>Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat</b>		
Profits (pertes) actuariels sur les régimes à prestations définies	10 000	(20 000)
Impôt sur le résultat lié aux éléments non reclassés	(3 200)	6 400
<b>Total des éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net</b>	<b>6 800</b>	<b>(13 600)</b>
<b>Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net :</b>		
Couvertures de flux de trésorerie		
- Profits (pertes) au cours de la période	12 000	(16 000)
- Ajustements de reclassement liés aux montants comptabilisés en résultat net	(2 000)	2 500
Impôt sur le résultat lié aux éléments susceptibles d'être reclassés	(3 200)	4 320
<b>Total des éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	<b>6 800</b>	<b>(9 180)</b>
<b>Autres éléments du résultat global pour l'exercice</b>	<b>13 600</b>	<b>(22 780)</b>
<b>Total du résultat global de l'exercice</b>	<b>157 080</b>	<b>92 820</b>
<b>Total du résultat global attribuable aux</b>		
Propriétaires de la société mère	135 100	74 370
Participations ne donnant pas le contrôle	21 980	18 450
	<b>157 080</b>	<b>92 820</b>

## Personnes-ressources

### Bureau mondial des IFRS

Leader mondial IFRS – Clients et marchés

Joel Osnoos

ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Questions techniques

Veronica Poole

ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Communications

Randall Sogoloff

ifrsglobalofficeuk@deloitte.co.uk

### Centres d'excellence des IFRS

#### Amérique

États-Unis

Robert Uhl

iasplusamericas@deloitte.com

Canada

Robert Lefrançois

iasplus@deloitte.ca

Argentine

Fermin del Valle

iasplus-LATCO@deloitte.com

#### Asie-Pacifique

Chine

Stephen Taylor

iasplus@deloitte.com.hk

Australie

Bruce Porter

iasplus@deloitte.com.au

Japon

Shinya Iwasaki

iasplus-tokyo@tohmatu.co.jp

#### Europe-Afrique

Belgique

Laurent Boxus

BEIFRSBelgium@deloitte.com

Danemark

Jan Peter Larsen

dk\_iasplus@deloitte.dk

Allemagne

Andreas Barckow

iasplus@deloitte.de

Afrique du Sud

Graeme Berry

iasplus@deloitte.co.za

Royaume-Uni

Elizabeth Chrispin

iasplus@deloitte.co.uk

Espagne

Cleber Custodio

iasplus@deloitte.es

Russie

Michael Raikhman

iasplus@deloitte.ru

France

Laurence Rivat

iasplus@deloitte.fr

Pays-Bas

Ralph ter Hoeven

iasplus@deloitte.nl

La marque Deloitte désigne une ou plusieurs entités de Deloitte Touche Tohmatsu, une Verein (association) suisse, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu et de ses cabinets membres, voir [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about).

#### Profil mondial de Deloitte

Deloitte offre des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers à de nombreuses entreprises du secteur privé et public. Grâce à son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 140 pays, Deloitte offre des compétences de renommée mondiale et un savoir-faire poussé à l'échelle locale en vue d'aider ses clients à réussir dans toutes les régions où ils exercent leurs activités. Les professionnels de Deloitte, dont le nombre est estimé à 169 000, s'engagent à devenir la norme en matière d'excellence.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit, de la fiscalité ni aucun autre conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en œuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Ni Deloitte Touche Tohmatsu, ni aucun de ses cabinets membres ou leurs sociétés affiliées respectives, ne pourront être tenus responsables à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2011 Deloitte Touche Tohmatsu

Conçu et produit par The Creative Studio à Deloitte, Londres.